

CHAPITRE III

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE 3NA

CARACTERE DE LA ZONE

Il s'agit d'une zone d'urbanisation future à long terme réservée aux activités.

Pour ne pas compromettre son urbanisation ultérieure, toute construction ou aménagement est interdit.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone, ne sera possible qu'après modification du plan d'occupation des sols.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE 3NA 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES

N E A N T

ARTICLE 3NA 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Toute construction nouvelle et tout aménagement, à
quelqu'usage que ce soit.

SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE 3NA 3 - ACCES ET VOIRIE

N E A N T

ARTICLE 3NA 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

N E A N T

ARTICLE 3NA 5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

N E A N T

ARTICLE 3NA 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES
ET EMPRISES PUBLIQUES

N E A N T

ARTICLE 3NA 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX
LIMITES SEPARATIVES

N E A N T

ARTICLE 3NA 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS, LES UNES PAR RAPPORT
AUX AUTRES, SUR UNE MEME PROPRIETE

N E A N T

ARTICLE 3NA 9 - EMPRISE AU SOL

N E A N T

ARTICLE 3NA 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

N E A N T

ARTICLE 3NA 11 - ASPECT EXTERIEUR

N E A N T

ARTICLE 3NA 12 - STATIONNEMENT DES VEHICULES

N E A N T

ARTICLE 3NA 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

N E A N T

SECTION III - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE 3NA 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

N E A N T

ARTICLE 3NA 15 - DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

N E A N T